

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2023 À 2027 - (N° 1675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par
M. Lottiaux et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 12

Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

« (En millions d’euros)

Crédits de paiement	Loi de finances pour 2023 (format 2023)	Loi de finances pour 2023 (format 2024)	2024	2025
Ensemble des missions	399,1	399,2	392,8	410,0

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu des incertitudes conjoncturelles et des nécessaires réorientations de certaines politiques, dans un objectif d’efficience de la dépense publique et de réponse aux véritables attentes des Français, la répartition programmée des crédits par mission sur 2024 et a fortiori 2025 apparaît aléatoire, voire contestable.

Il est donc proposé de s’en tenir au montant global constaté, avec un total correspondant au total par l’amendement du Gouvernement adopté en commission des finances.